



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JANVIER 2018  
VILLAINES-LA-GONNAIS**

---

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à neuf heures trente, les membres de la Commission locale de l'eau se sont réunis à Villaines-la-Gonais (Salle des fêtes), en première convocation sous la présidence de Monsieur Michel ODEAU.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Présentation du SAGE et du fonctionnement de la CLE.
- 2 – Élection du président et des deux vice-présidents de la CLE.
- 3 – Élection des membres du bureau de la CLE.
- 4 – Adoption du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2017.
- 5 – Présentation du rapport d'activité 2017 de la CLE.
- 6 – Mise en œuvre du SAGE et perspectives 2018.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRESENTÉS :**

#### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

(21 voix délibératives)

##### Présents (19)

Monsieur Michel ODEAU (Président de la CLE, Maire de Villaines-la-Gonais)  
Monsieur Philippe PICQ (Vice-président de la CLE, Parc naturel régional du Perche)  
Monsieur Paul GLINCHE (Maire de Montfort-le-Gesnois)  
Madame Séverine YVARD (Conseillère régionale de Normandie)  
Madame Annik BRUNEAU (Conseillère départementale de l'Orne)  
Monsieur Alain JOSSE (Maire de Saint-Jean-Pierre-Fixte)  
Monsieur Michel MARY (Maire de Duneau)  
Madame Martine BOULAY (Conseillère municipale de Saint-Mars-la-Brière)  
Monsieur Bruno BOUET (Maire de Corbon et Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche)  
Monsieur Guy CHEVALIER (Maire-adjoint de Sablons-sur-Huisne).  
Monsieur Jacques KÄSER (Maire-adjoint de Val-au-Perche)  
Monsieur Marc CARRE (Maire-adjoint de Rémalard-en-Perche)  
Monsieur Daniel CHEVÉE (Conseiller communautaire de la Communauté de communes du Cœur du Perche)  
Monsieur Marc BUGEY (Vice-président de la Communauté de communes des Collines du Perche Normand)  
Monsieur Dominique FRANCHET (Vice-président de la Communauté de communes du Perche)  
Madame Isabelle LAVIER (Vice-présidente de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien)  
Monsieur Marcel MORTREAU (Vice-président de la Communauté urbaine Le Mans Métropole)  
Monsieur André FROGER (Président du Syndicat des bassins du Dué et du Narais)

##### Mandats (2)

De Monsieur Patrick COUSIN (Vice-président du Syndicat départemental de l'eau de l'Orne) à Monsieur Michel ODEAU

De Monsieur José PLANS (Vice-président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise) à Monsieur Michel MARY

#### **Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations**

(13 voix délibératives)

##### Présents (10)

Madame Catherine SCHAEPELYNCK (Chambre d'agriculture de la Sarthe)  
Monsieur Nicolas TISON (Chambre d'agriculture de l'Orne)  
Monsieur Vincent PAJOT (UNICEM des Pays-de-la-Loire)  
Monsieur Claude COGNON (Président de l'Association des Moulins et Rivières du Perche Ornais)

Monsieur Claude BARON (Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe)  
Monsieur Jean-Christophe GAVALLET (Président de Sarthe Nature Environnement)  
Monsieur Louis PLANCHAIS (Association des riverains de l'Huisne et de la Vive Parence)  
Monsieur Pierre FETTER (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Eure-et-Loir).  
Monsieur Alain ANDRE (UFC – Que Choisir de la Sarthe).  
Monsieur Michel RIOUX (Président de l'ADSPQI du Mans)

#### Mandats (3)

De Monsieur Michel PLOVIE (Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir) à Monsieur Nicolas TISON  
De Monsieur Michel MOULIN (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne) à Monsieur Pierre FETTER)  
De Monsieur Jean-Luc BELLARD (CCI de la Sarthe) à Madame Catherine SCHAEPELYNCK.

#### **Collège de l'État et de ses établissements publics**

(6 voix délibératives)

#### Présents (4)

Madame Élixa LAVAUD, représentant le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne  
Monsieur Andy LORENZINI, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe  
Monsieur Alain BALTARDIVE, représentant le Délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité – DIR Bretagne, Pays-de-la-Loire (Service départemental de la Sarthe)  
Madame Maud COURCELAUD, représentant le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

#### Mandats (2)

De Madame la Préfète de l'Orne à Madame Élixa LAVAUD  
De Madame la Préfète d'Eure-et-Loir à Monsieur Andy LORENZINI

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Madame Pascale de SOUANCE (Conseillère départementale d'Eure-et-Loir),  
Madame Marie-Thérèse LEROUX (Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe)  
Monsieur Samuel GUY (Conseiller municipal du Mans)  
Monsieur Daniel BOSSION (Maire de Champrond-en-Perchet)  
Monsieur le Président de la CCI des Portes de Normandie  
Madame Laure DORIER (CCI d'Eure-et-Loir)  
Monsieur Alain DIEU (Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe)  
Madame la DREAL des Pays-de-la-Loire  
Madame Claire CROCHET DAMAIS (Le Mans Métropole)

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT À LA RÉUNION**

Madame Angeline CARTEREAU (Technicienne de rivière, Syndicat des bassins du Dué et du Narais)  
Monsieur Vincent TOREAU (Animateur du SAGE, Syndicat du Bassin de la Sarthe)

40 voix délibératives (33 membres présents) sur les 58 que compte la commission sont comptabilisées. La Commission locale de l'eau délibère valablement.
--

Convocations en date du 4 janvier 2018 adressées à chaque membre de la CLE.

En introduction de cette séance, Monsieur ODEAU rappelle la prise de l'arrêté de renouvellement complet de la Commission locale de l'eau, le 15 décembre 2017, par la Préfète de l'Orne. Il ajoute par ailleurs, que le SAGE, adopté par la CLE le 7 novembre 2017, a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 12 janvier dernier.

M. ODEAU énumère la liste des personnes excusées, les mandats reçus et détaille l'ordre du jour.

#### **Ordre du jour n°1 : Présentation du SAGE et du fonctionnement de la CLE.**

Monsieur TOREAU explique comment le SAGE, document de planification dans le domaine de l'eau, se place par rapport à la compétence GEMAPI et aux diverses démarches existantes de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques et de réduction du risque inondations.

Par ailleurs, le contenu du SAGE récemment approuvé, autour des objectifs suivants, est brièvement rappelé :

- Objectif transversal : Mobiliser par la connaissance et la sensibilisation
- Objectif prioritaire : Lutter contre l'érosion des sols
- Objectif prioritaire : Atteindre et maintenir le bon état des milieux aquatiques
- Objectif prioritaire : Optimiser quantitativement la ressource en eau
- Objectif complémentaire : Protéger les personnes et les biens et lutter contre les inondations
- Objectif complémentaire : Réduire les pollutions diffuses
- Objectif spécifique : Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE

Enfin, la portée juridique du PAGD et du règlement du SAGE est détaillée en expliquant notamment les notions de compatibilité et conformité au SAGE.

Monsieur TOREAU termine en détaillant l'organisation mise en place autour de la Commission locale de l'eau pour assurer la mise en œuvre réglementaire et opérationnelle du SAGE. Il revient particulièrement sur la mise en place effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier, du Syndicat du Bassin de la Sarthe, qui se substitue à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

#### **Ordre du jour n°2 : Élection du président et des deux vice-présidents de la Commission locale de l'eau.**

Le président et les vice-présidents sont élus par le collège des élus de la CLE.

##### Élection du président.

Monsieur ODEAU indique qu'il est candidat à sa succession et demande si d'autres membres du collège des élus sont candidats. Aucun autre candidat se déclare. Monsieur ODEAU est seul candidat à la présidence de la CLE.

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	29	Pour :	19 voix
Présents :	19	Contre :	0 voix
Mandats :	2	Abstention :	2 voix
Voix délibératives :	21		
Voix exprimées :	21		

À la majorité des membres présents et représentés du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, M. ODEAU est élu président de la CLE.

##### Élection des deux vice-présidents.

Monsieur ODEAU rappelle que jusqu'à maintenant la présidence et les deux vice-présidences de la CLE ont toujours été occupés par des élus de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe. Il ajoute que Madame de SOUANÇE, qui était vice-présidente de la CLE a demandé à ne plus occuper cette fonction. Plusieurs élus euréliens ont été contactés mais aucun d'entre eux n'a souhaité se porter candidat à l'une des deux vice-présidences.

En conséquence, M. Philippe PICQ et M. Paul GLINCHE sont candidats aux deux vice-présidences de la CLE. Aucun autre candidat se déclare.

Nombre de membres	Sens du vote
-------------------	--------------

En exercice :	29	Pour :	19 voix
Présents :	19	Contre :	0 voix
Mandats :	2	Abstention :	2 voix
Voix délibératives :	21		
Voix exprimées :	21		

À la majorité des membres présents et représentés du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Monsieur Philippe PICQ est élu 1<sup>er</sup> vice-président de la CLE et M. Paul GLINCHE, 2<sup>nd</sup> vice-président.

### **Ordre du jour n°3 : Élection des membres du bureau de la Commission locale de l'eau.**

Monsieur TOREAU présente la manière dont est composé le bureau de la CLE. Il rappelle que chaque collège désigne ses représentants.

#### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

S'agissant du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Monsieur ODEAU précise que 10 personnes sont candidates pour 10 sièges à pourvoir.

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	29	Pour :	21 voix
Présents :	19	Contre :	0 voix
Mandats :	2	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	21		
Voix exprimées :	21		

À l'unanimité des membres présents ou représentés du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, sont désignés pour siéger au sein du bureau de la CLE : Monsieur Michel ODEAU, Monsieur Philippe PICQ, Monsieur Paul GLINCHE, Monsieur Michel MARY, Monsieur Jacques KÄSER, Monsieur Marcel MORTREAU, Madame Isabelle LAVIER, Monsieur Bruno BOUET, Monsieur Daniel CHEVÉE, Monsieur André FROGER.

#### **Collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées**

S'agissant du collège des usagers, Monsieur ODEAU précise que 8 personnes sont candidates pour 6 sièges. Il relève deux candidatures d'associations de défense des moulins et demande qu'une seule d'entre elles siège au bureau.

D'autre part, dans la mesure où plus des deux tiers des membres de la CLE sont présents ou représentés, Monsieur ODEAU propose d'ajouter à l'ordre du jour la modification des règles de fonctionnement de la CLE et en particulier son article 7 relatif au bureau. Il suggère de passer de 6 à 7 représentants des usagers au sein du bureau de la CLE. Le bureau de la CLE compterait ainsi 22 membres répartis comme suit : 10 représentants des élus, 7 représentants des usagers et 5 représentants de l'État et de ses établissements publics.

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	58	Pour :	39 voix
Présents :	33	Contre :	0 voix
Mandats :	7	Abstention :	1 voix
Voix délibératives :	40		
Voix exprimées :	40		

La Commission locale de l'eau, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés modifie l'article 7 de ses règles de fonctionnement de façon à ce que son bureau soit composé de 22 membres, répartis comme suit : 10 représentants des élus, 7 représentants des usagers et 5 représentants de l'État et de ses établissements publics.

Suite à un vote à bulletins secrets, c'est l'Association des Moulins et Rivières du Perche Ornais qui est retenue dans la liste des 7 représentants des usagers (8 voix pour l'AMRPO, 2 voix pour l'ASMR de la Sarthe et 3 bulletins blancs).

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	18	Pour :	12 voix
Présents :	10	Contre :	0 voix
Mandats :	3	Abstention :	1 voix
Voix délibératives :	13		
Voix exprimées :	13		

À l'unanimité des membres présents ou représentés du collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées, sont désignés pour siéger au sein du bureau de la CLE : 1 représentant de la CCI de la Sarthe, 1 représentant de la Chambre d'agriculture de la Sarthe, 1 représentant de l'ADSPQI du Mans, 1 représentant de la FPPMA de la Sarthe, 1 représentant de l'UFC – Que Choisir de la Sarthe, 1 représentant de Sarthe Nature Environnement, 1 représentant de l'AMRPO.

#### Collège de l'État et de ses établissements publics

S'agissant du collège de l'État et de ses établissements publics, Monsieur ODEAU rappelle que c'est à l'État de désigner les services déconcentrés et les établissements publics appelés à siéger au sein du bureau. Les membres actuels sont : 1 représentant de la DDT de l'Orne, 1 représentant de la Préfecture d'Eure-et-Loir (MISEB), 1 représentant de la DDT de la Sarthe, 1 représentant de la DREAL des Pays-de-la-Loire ou de la DREAL Normandie, 1 représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

#### **Ordre du jour n°4 : Adoption du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2017.**

Monsieur ODEAU demande si des corrections doivent être apportées au compte-rendu de la séance plénière du 7 novembre 2017.

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	58	Pour :	40 voix
Présents :	33	Contre :	0 voix
Mandats :	7	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	40		
Voix exprimées :	40		

Aucune correction n'est demandée, le compte-rendu de la séance plénière du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **Ordre du jour n°5 : Présentation du rapport d'activité 2017.**

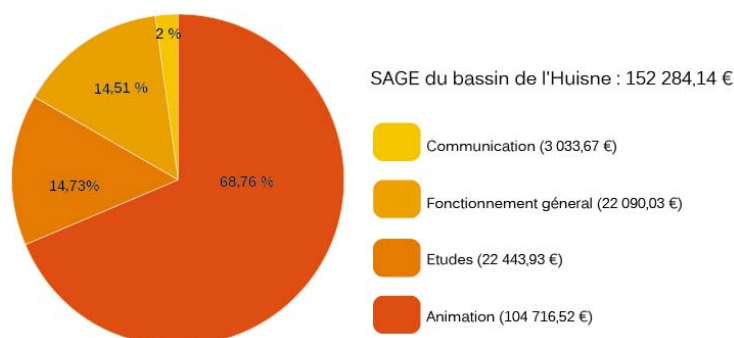
Le rapport d'activité complet a été adressé par messagerie en amont de la séance plénière. Monsieur TOREAU présente les principaux points marquant l'activité 2017 de la CLE.

Ils sont résumés comme suit :

- Validation du SAGE révisé (17/01/2017 – 07/11/2017 – 12/01/2018) : 2 plénières de CLE, 3 bureaux de CLE.
- Plusieurs réunions de présentation du SAGE : commission planification du comité de bassin LB, comité de bassin Loire-Bretagne, intercommunalités, 2 réunions publiques.
- Mise en œuvre du SAGE : solde des dossiers financiers du 2nd CRBV (Région Pays de la Loire). Échec de l'appel à projet pour élaborer un 3<sup>e</sup> CRBV. Plusieurs Contrat territoriaux milieux aquatiques en phase d'étude bilan, d'autres en fin de programmation de travaux.
- Mise en œuvre réglementaire : 20 dossiers transmis à la CLE dont 11 pour avis. Parmi ces 11 dossiers : 5 dossiers d'autorisation « loi sur l'eau », 4 documents d'urbanisme, 2 dossiers structurants (projet arrêté phyto dans l'Orne, SOCLE).
- Participation à la procédure de transformation de l'IIBS en syndicat mixte ouvert. Syndicat du Bassin de la Sarthe effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Éléments financiers

- L'état des dépenses est le suivant :



- Taux de réalisation : 88 % (173 330 € alloués : poste budgétaire SAGE et charges mutualisées). En 2016, les dépenses étaient de 154 817,43 €.
- La cellule d'animation a été soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), la Région des Pays-de-la-Loire (15,3%) et la Région Centre Val de Loire (1,5 %). L'autofinancement représentait 3,2 %.

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	58	Pour :	40 voix
Présents :	33	Contre :	0 voix
Mandats :	7	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	40		
Voix exprimées :	40		

La Commission locale de l'eau, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte son rapport annuel d'activité 2017, tel qu'il a été présenté.

### **Ordre du jour n°6 : Mise en œuvre du SAGE révisé et perspectives 2018.**

Monsieur TOREAU détaille les principales perspectives 2018 établies dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. Il s'agit notamment de :

- Dresser le bilan du SAGE 2009-2017.
- Lancer la mobilisation des parties prenantes pour la lutte contre l'érosion des sols.
- Lancer la réflexion pour affiner la connaissance en matière de gestion quantitative du bassin de la Vive Parence.
- Organiser une journée d'information/formation thématique à destination des membres de la CLE et des élus du bassin versant. Thème à définir.
- Relancer l'appel à projets pour l'élaboration d'un 3<sup>e</sup> Contrat régional de bassin versant.

Enfin, le nouveau logotype de la Commission locale de l'eau est présenté (cf. logo présent en couverture du présent compte-rendu). Plus lisible et modernisé, il reprend le message de la concertation déjà présent dans le précédent logotype.

Madame COURCELAUD souligne l'importance de cette année 2018 en matière de structuration de la compétence GEMAPI sur le bassin versant. La CLE doit continuer à être partie prenante de cette réflexion.

Monsieur RIOUX demande qu'à ces perspectives 2018, soit ajoutée la mobilisation des parties prenantes pour la mise en place des actions inscrites dans la SLGRI du Mans. Monsieur ODEAU répond que ce qui a trait à la gouvernance inondations fait partie des statuts du Syndicat du Bassin de la Sarthe et ne pourra être activé qu'après le retrait des Départements du syndicat (30/06/2018).

Aucune question diverse n'est soulevée. Monsieur ODEAU lève la séance à 11h20.

Le Président de la  
Commission locale de l'eau,